



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 17 décembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 11/12/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 69 (67 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Henri Renaudeau

Délibération AG_n°2025_22

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

Etaient présents (63) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Dominique Cadu, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Gérard Lefevre, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Yannick Quintard, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Jean-Louis Doux (*suppléant*), James Garault (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Michel Jallais (*suppléant*), Guy Sauvaitre.

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Henri Colin donne pouvoir à Monsieur Alain Picard

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Bernard Heneau

Madame Philippe Patey donne pouvoir à Monsieur Nicolas Reveillault

Monsieur Dominique Pierre donne pouvoir à Madame Séverine Saint-Pé

Monsieur Patrick Touloumet donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles Varescon
Monsieur Claude Sergent donne pouvoir à Monsieur James Garault

Absents excusés (38) : François Audoux, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, Vincent Chenu, Joël Cogné, Xavier Diot, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Laurent Pain, François Péan, Michel Porte, Jacky Quintard, Laurence Rabussier, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



1. Débat d'orientations budgétaires 2026

1. A – Les orientations budgétaires 2026

1. A-1 Les principes généraux

Étape incontournable du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales).

L'objectif du DOB est de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, les informations leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Servant de support à ce débat, le **rapport d'orientations budgétaires** qui vous est soumis inclut les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il comporte, en outre, une présentation de la structure et des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'assemblée délibérante et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport transmis à la Préfecture est mis à disposition du public au siège du Syndicat, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité (article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales).

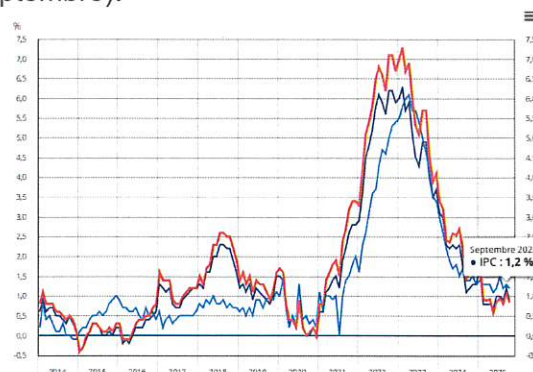
Rappel : le Budget Primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

1. A-2 Contexte général : situation économique et financière

• Une inflation toujours présente, malgré une tendance à la baisse

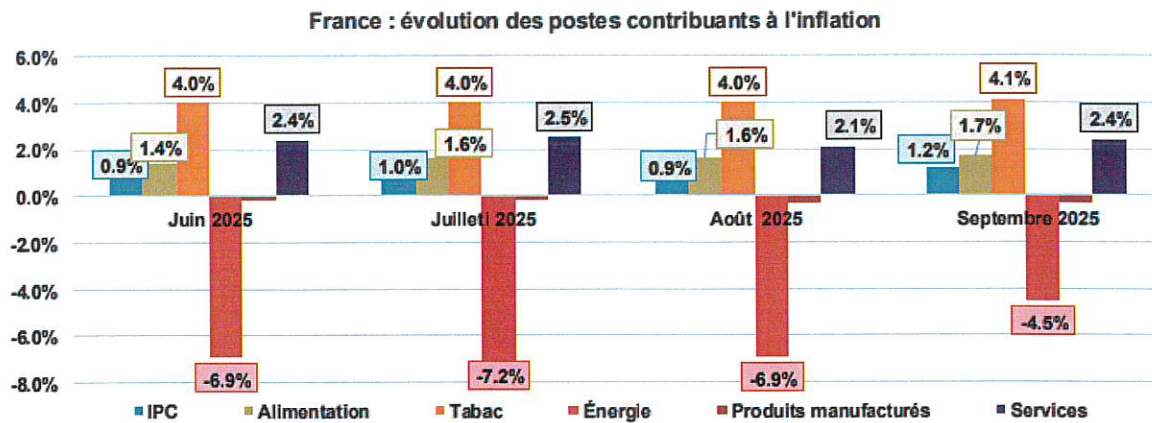
Sur un an, l'inflation continue de décélérer à **+1,2 %** en septembre. Ce reflux s'expliquerait par une baisse des prix de l'énergie (– 4,5 % en septembre après – 6,9 % en août), en partie compensée par le ralentissement de ceux des services (+2,4 % en septembre après +2,1% en août), les produits manufacturés (–0,2 % après –0,3 %), comme ceux de l'alimentation (+ 1,7% après +1,6 %) et du tabac (+4,1 % après +4 %).

Sur un mois, les prix à la consommation augmentent légèrement en octobre 2024 (**+ 0,96 %** en octobre après **+1,2 %** en septembre).



Source : INSEE – Indicateurs clés – novembre 2025

Selon les prévisions de la Banque de France, en moyenne annuelle, l'inflation totale s'établirait à **1,6%** en 2026, après **1,3%** en 2025, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8 %, et se rapprocherait ainsi de 2 %.



"L'inflation restera présente en France jusqu'à la fin de 2025, et devrait ensuite se stabiliser aux alentours de **1,6% pour l'année 2026**", a indiqué le 15 septembre, la Banque de France dans ses perspectives économiques.

Le gouvernement table sur une inflation entre **+ 1,3% et 1,6% en 2026**.

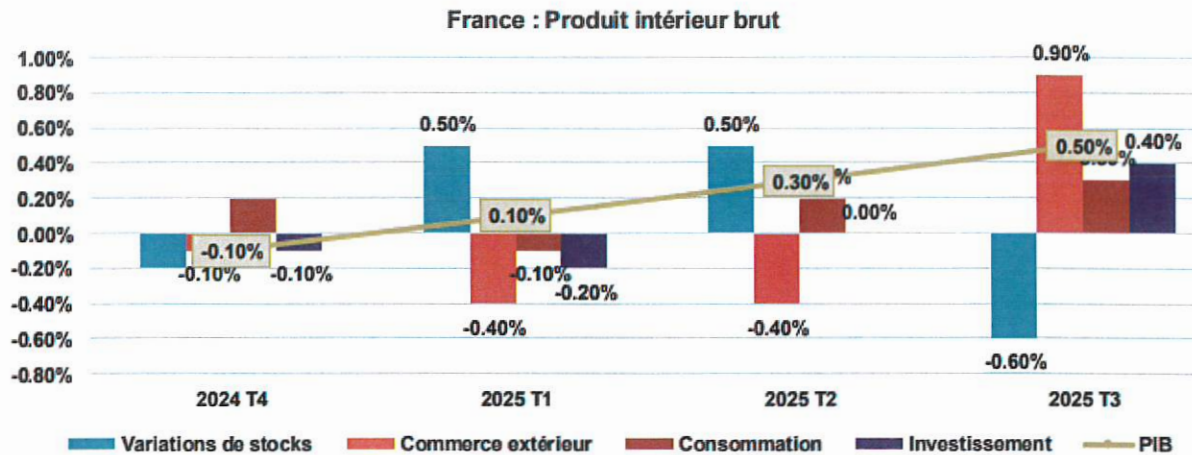
Le contexte de tensions persistantes au Moyen-Orient et d'incertitudes ainsi que l'instabilité politique et commerciale aux Etats-Unis, pourraient constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

- **En France, une croissance limitée à +0,9% en 2026, l'activité tient compte d'un contexte économique plus incertain avec des risques liés aux conditions internationales et aux tensions politiques internes.**

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au troisième trimestre, soutenue par les exportations et un regain d'investissement des entreprises, tandis que la demande intérieure et la consommation des ménages restent fragiles.

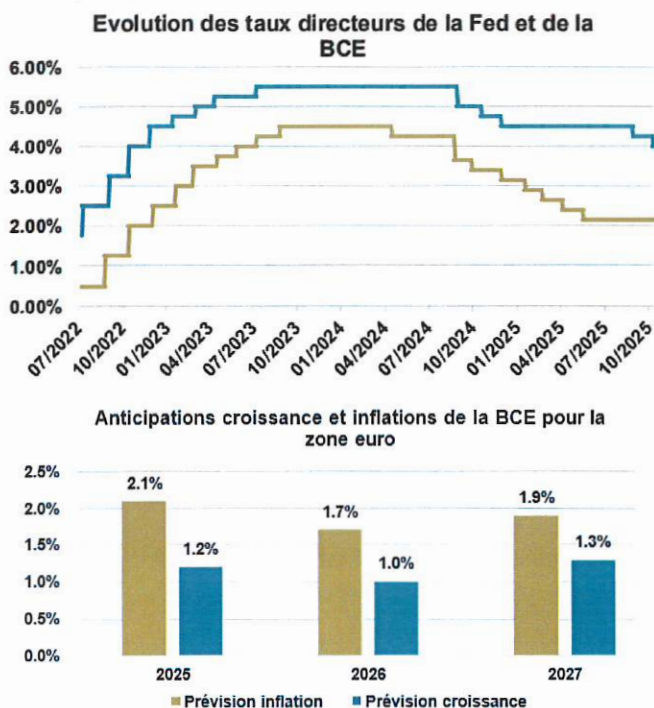
Selon une première estimation publiée le 15 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de +0,30% au deuxième trimestre 2025, dépassant les attentes des économistes et à +0,50% au troisième trimestre.

Le gouvernement table sur une croissance de **+0,9% en 2026**, mais les aléas autour de ce scénario demeurent élevés. L'OFCE table également sur une croissance à **0,90% en 2026**.



- Des taux d'intérêt toujours plus bas, mais la BCE s'inquiète de la fragilité de la croissance de la zone euro (1% en 2026)

La BCE poursuit sur la voie de l'assouplissement monétaire en octobre 2025. Son principal taux directeur, le taux de dépôt, est maintenu à 2% contre 3% en janvier 2025. Si l'objectif de lutte contre l'inflation semble presque atteint, la BCE s'inquiète toutefois de la fragilité de la croissance en zone euro. La FED baisse également son principal taux directeur de 25 points de base.



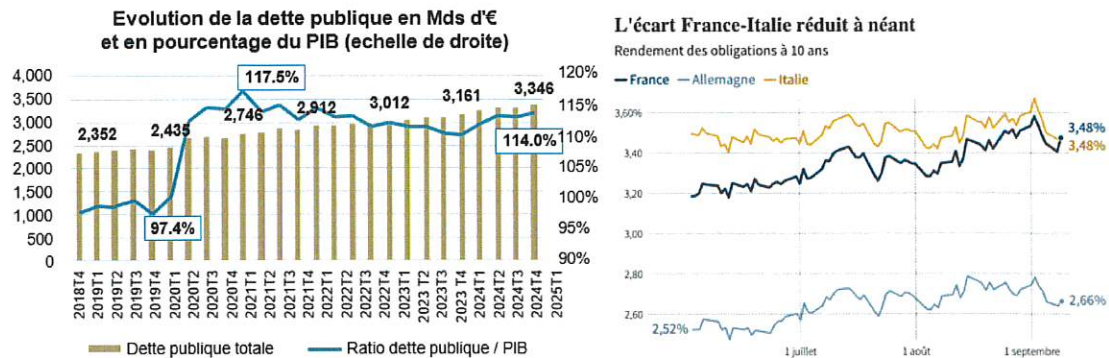
Source : BCE et FED

La principale tâche de la BCE est d'assurer la stabilité de la monnaie. C'est pourquoi l'inflation ne doit pas dépasser l'objectif fixé de 2%. Pour lutter contre l'inflation élevée en 2022 et 2023 qui avait dépassé 10%, la BCE a nettement relevé ses taux. Or, maintenant, le taux d'inflation

prévisionnel annuel pour la zone euro est estimé à 1,2% en novembre 2025 – un an auparavant il était encore à 2,4% – et l'assouplissement monétaire se confirme.

En revanche, la succession rapide de plusieurs Premiers ministres depuis 2022 nourrit une instabilité politique qui pèse sur l'économie : **déficit à 6,1% du PIB, dette à 116%**, avec un risque de dépasser **120% d'ici 2027**.

La France emprunte désormais aussi cher que l'Italie. Le 09 septembre 2025, les taux à 10 ans français (3,48%) ont dépassé ceux de l'Italie (3,47%). **Les taux d'emprunt pourraient encore alourdir la charge de la dette**, déjà estimée à 66 Md€ en 2025.



Evolution des taux d'emprunts : 10/20/30 ans

Le rendement de l'OAT Français à 10 ans a oscillé autour de 3,59%, proche du pic de 14 ans atteint fin septembre, en raison de la paralysie politique persistante.

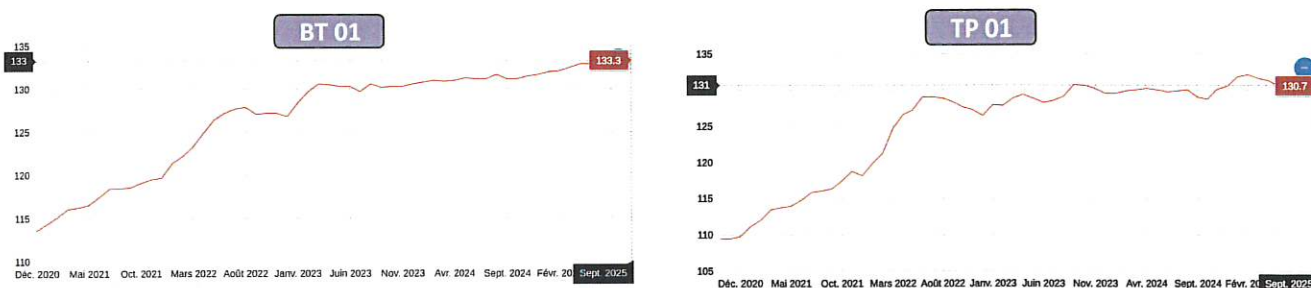


Actuellement, un taux fixe 20 ans se négocie aux alentours de 3,90% à 4,20 %, marge bancaire incluse

Des coûts des travaux / construction toujours inflationnistes

Les **coûts des travaux / construction** calculés à partir des index **BT01** (pour les bâtiments) et **TP01** (pour les travaux publics) enregistrent, depuis janvier 2021, une progression importante **+17%**. L'évolution de ces deux indices a un impact conséquent sur les dépenses d'investissement en travaux pour le syndicat.

En septembre 2025, sur 12 mois glissants, le taux de croissance était de **+1,60%** pour le **BT01** et **+1,23%** pour le **TP01**. Nous restons sur un point haut.



Des prix de carburants à la baisse

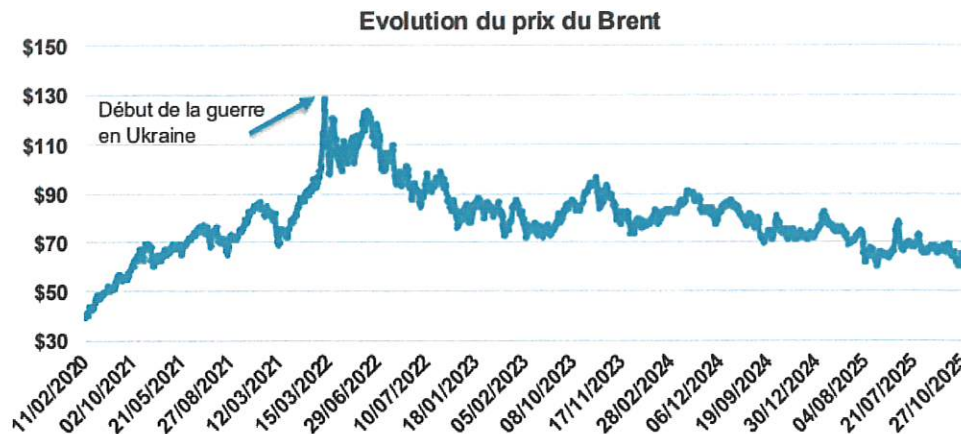
Le prix du baril de Brent a nettement baissé au cours de l'été et s'établit début septembre légèrement sous les 65,1 \$. Cette baisse reflète essentiellement la politique de l'offre notamment les décisions de l'OPEP et les fluctuations de la demande mondiale.

Les prix des produits pétroliers se situent donc à un niveau bas et devraient le rester en 2026. Cela pourrait faire baisser l'inflation.

Tableau 1 : Hypothèses techniques et environnement international ^{a)}

	Projection de septembre 2025				Révisions depuis juin 2025			
	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
Hypothèses techniques								
Pétrole, baril de Brent (USD)	81,2	69,7	65,1	65,1	- 0,8	3,0	2,3	0,9
Pétrole, baril de Brent (EUR)	75,1	62,0	56,0	56,0	- 0,7	1,6	0,2	- 1,0
Gaz (EUR/MWh)	34,4	37,3	32,9	29,7	0,0	- 0,7	- 0,3	0,4
Matières premières hors énergie (EUR, évolution en %)	9,1	0,8	- 4,2	0,9	0,0	- 3,7	- 2,0	0,3
USD/EUR	1,08	1,13	1,16	1,16	0,00	0,02	0,03	0,03

Pour ces OB 2026, cette baisse des prix **permet au Syndicat d'assurer une stabilité de la charge financière du poste carburant.**



- Des coûts d'électricité qui baissent en 2026, mais avec une augmentation à prévoir après 2027.

Prix de l'électricité : les règles changent en 2026.

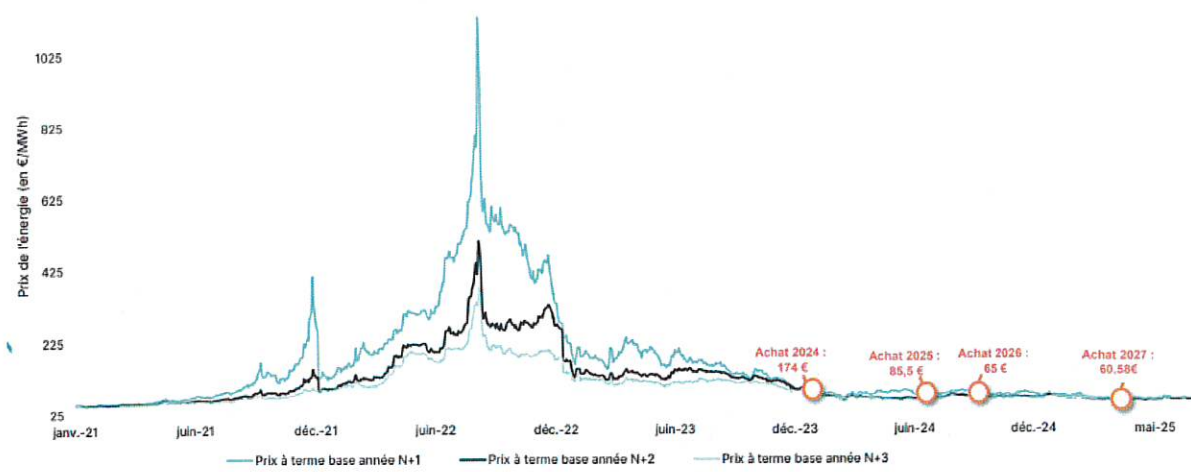
Une page se tourne : à partir du **1er janvier 2026**, une nouvelle organisation du marché de l'électricité en France s'appliquera, avec la fin de la tarification très avantageuse de la production nucléaire d'EDF. La réforme fait craindre une flambée des prix, mais les autorités se veulent rassurantes. **Instauré en 2011**, le dispositif Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) arrive à expiration le 31 décembre 2025. Ce système obligeait EDF, l'opérateur historique, à céder une partie de sa production nucléaire annuelle (entre un tiers et un quart) à des concurrents fournisseurs alternatifs au prix bradé de 42€ le mégawattheure (MWh), pour répondre aux exigences européennes en matière de concurrence.

Le système s'arrête. Pour le remplacer, EDF et l'État, son unique actionnaire, ont posé fin 2023 les bases d'un nouveau mécanisme d'encadrement des prix de vente du nucléaire (appelé post-Arenh).

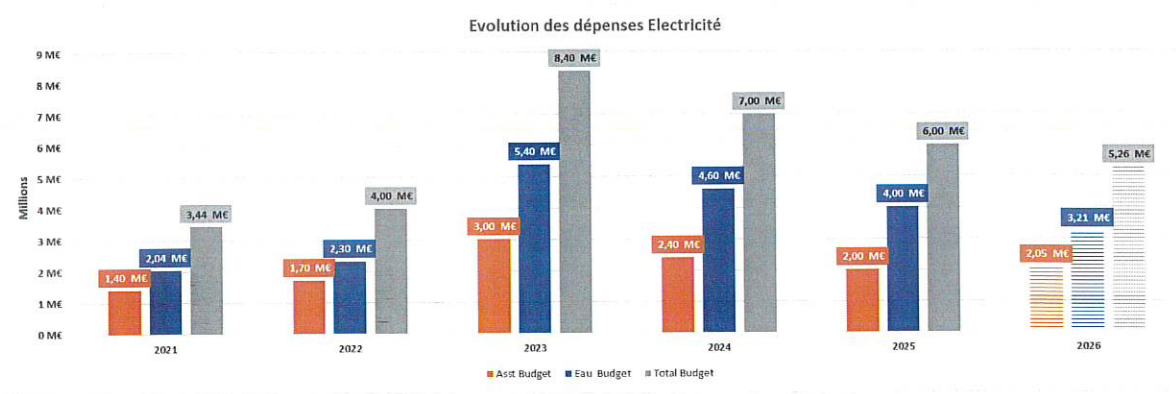
Dès 2026, l'entreprise publique **pourra vendre librement l'intégralité de sa production nucléaire**, de gré à gré, soit sur les marchés, soit via des contrats conclus avec des entreprises. En contrepartie, un mécanisme est prévu pour protéger les consommateurs, particuliers comme professionnels, en cas de flambée des prix sur les marchés, comme lors de la crise énergétique entre fin 2021 et 2023.

Objectif : faire bénéficier aux clients d'un prix proche des coûts de production de l'électricité sortie des 57 réacteurs nucléaires d'EDF, indépendamment des effets de yo-yo du marché.

Un mécanisme d'encadrement (Versement nucléaire universel, VNU) prévoit de prélever une taxe sur les revenus d'EDF lorsque les prix de marché sont élevés, et de la redistribuer aux consommateurs, selon des modalités qui restent à définir. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), le gendarme du secteur, a estimé le coût de production du parc nucléaire d'EDF en exploitation à 60,3 €/MWh pour la période 2026-2028. Ce chiffre, augmenté d'une marge qui reste à déterminer, doit servir de base pour calculer les niveaux de taxation de l'énergéticien français. Au-delà d'un premier palier, 50% des revenus d'EDF dépassant ce niveau seront reversés aux consommateurs. Au-delà d'un 2^{ème} seuil, ce sera 90%. Le gouvernement doit prendre un arrêté pour fixer ces deux seuils. Avec cette réforme, le spectre d'**une flambée des factures d'énergie a refait surface** dans le débat public, un sujet sensible politiquement.



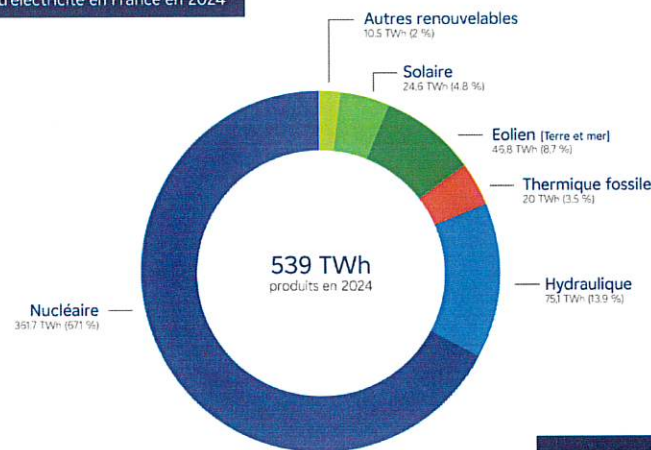
Prix baseload en France (en /MWh)



Au niveau du syndicat, l'estimation du poste électricité pour 2026 est de **3,21 M€** pour le budget Eau et **2,05 M€** pour l'assainissement, soit **5,26 M€ au total** contre 6 M€ en 2025 et 7 M€ en 2024.

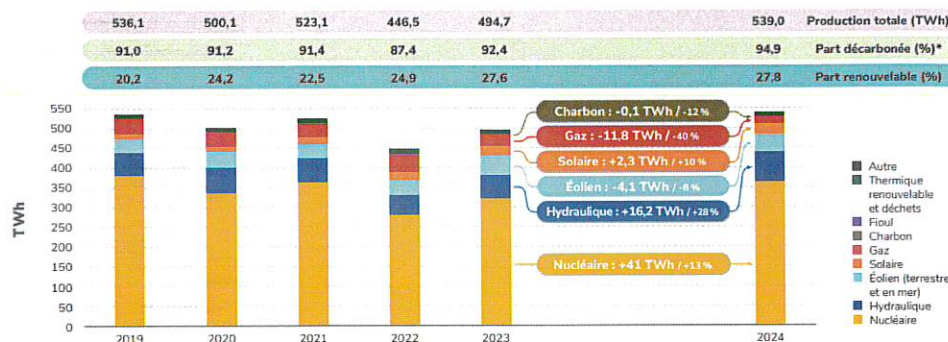
L'énergie nucléaire occupe toujours, et de loin, la première place dans le mix énergétique français : l'atome fournit 67,1% de la production d'électricité. Avec 361,7 térawatts heure (TWh) en 2022. Le volume de production d'électricité en France a progressé pour la deuxième année consécutive en 2024 (+9 % par rapport au niveau de 2023), dans les mêmes proportions qu'en 2023, où la production avait augmenté de 10,8 % par rapport à 2022.

La production d'électricité en France en 2024



Source : Bilan électrique RTE 2024

Figure 2.1 : Évolution de la production d'électricité par filière, en France, entre 2019 et 2024, part de production décarbonée et part renouvelable



* La production à partir de déchets ménagers est considérée renouvelable à 50 %. La production hydraulique est retranchée de 70 % de la consommation de pompage des STEP selon la Directive européenne 2009/28/CE.

• Redevances des agences de l'eau au 1er Janvier 2026

Pour rappel, la Loi de Finances 2024 avait pour objet d'adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Elle vise ainsi à renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en équilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables. Les redevances et taxes sont regroupées dans la rubrique "organismes publics".

Pour les **OB 2026**, les redevances s'établissent comme suit :

• Redevance « Prélèvement des ressources en Eau (PRE) »

Cette redevance, PRE, est appliquée sur les factures abonnés sous la forme d'une contre valeur à **0,075 € HT/m3 en 2026**.

• Redevance « sur la consommation d'eau potable »

Cette redevance est appliquée avec le tarif déterminé par l'agence de l'eau multiplié par le volume d'eau potable facturé, à l'abonné, durant l'année civile (**0,320 € HT/m3 AELB** et **0,320 € HT/m3 AEAG**) en 2026.

• Redevance « Performance des réseaux d'eau potable »

Elle est due par la commune ou le groupement compétent en matière de distribution en eau potable. L'assiette est fonction du volume d'eau facturé. Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (**0,10 AELB en 2026**) et par un coefficient calculé par Eaux de Vienne (**0,38 en 2026**) selon les critères portant sur l'état du réseau (fuite, action pour améliorer ou pérenniser sa performance). Cette redevance pour performance en eau sera appliquée sur les factures abonnés sous la forme d'une contre valeur de **0,038 € HT/m3** en 2026.

• **Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »**

Elle est due par la commune ou le groupement compétent en matière d'assainissement des eaux usées, uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif dont la charge brute de pollution organique est supérieure ou égale à 20 Equivalent Habitants (EH*). L'assiette est fonction du volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement. Pour obtenir le tarif de la redevance, cette assiette sera multipliée par le tarif déterminé par l'agence de l'eau (**0,28 en 2026**) et par un coefficient calculé par Eaux de Vienne (**0,36 en 2026**) selon des critères portant sur les ouvrages, charges entrantes en demande chimique en oxygène et sur l'autosurveillance, la conformité réglementaire, l'efficacité. Cette redevance pour performance assainissement sera appliquée sur les factures abonnés sous la forme d'une contre valeur de **0,1008 € HT/m3** en 2026.

Les recettes prévisionnelles de ces 2 redevances de performance, indexées sur l'inflation, ne doivent pas être supérieures à 50 % des recettes prévisionnelles de la redevance sur la consommation d'eau potable, ainsi si nécessaire le tarif devra être modulé pour respecter cette condition.

Redevance sur la consommation d'eau potable

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux	0,33	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32

Performance des réseaux d'eau potable

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux	0,10	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11

Redevance des systèmes AC

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29	0,29

1. A-3 Contexte local de ces OB 2026 : les « clés de répartition » du Syndicat

Rappel : pour la préparation et l'exécution de ses budgets, le Syndicat a défini par délibération du 16 février 2022, les modalités de calcul de **2 clés de répartition budgétaires** :

- L'une applicable aux charges de personnel dite « **clé Ressources Humaines** » ;
- Et l'autre applicable aux **charges communes à caractère général**.

Ces clés ont pour but :

- **d'harmoniser les méthodes d'évaluation** au sein des Directions et services ;
- **d'évaluer au plus près la réalité des charges de personnel** supportées par chaque Budget, en fonction de temps d'activité définis par grandes fonctions ;
- **d'assurer une plus grande sincérité et fidélité des comptes** du Syndicat qui doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à une éventuelle certification des comptes.

1. A-3-1 La clé de répartition RH

A la suite de l'analyse financière rendue en juin 2021 par le Cabinet MAZARS, et suivant ses préconisations, le syndicat a défini par directions / services et par métiers, une clé de répartition RH tenant compte d'une répartition « plus juste » des temps d'activités de ses agents.

Pour ces orientations budgétaires 2026, l'actualisation du calcul de ces clés permet d'aboutir à une clé RH identique à celle de l'année 2025 :

- Budget Eau ≈ **62%** ;
- Budget Assainissement ≈ **38%**.

Le calcul de ces clés conduit pour 2026 à une contribution du Budget annexe Assainissement au Budget annexe de l'Eau, à hauteur de **4,91 M€** (contre **4,05 M€** au budget primitif 2025).

L'actualisation de ces clés fera l'objet d'un vote lors du prochain Comité syndical en février 2026.

1. A-3-2 La clé de répartition des charges communes générales

Pour l'évaluation des **autres charges communes générales**, une seconde clé de répartition s'applique, celle définie chaque année par le syndicat et calculée au prorata des recettes d'exploitation estimées de l'année en cours (*estimation faite en novembre 2025*).

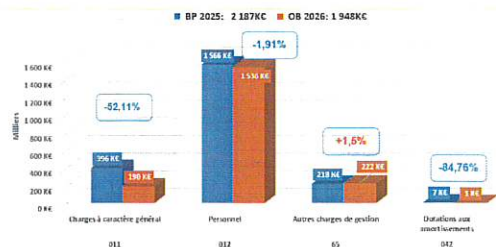
Pour ces OB 2026, il est donc proposé de reconduire pour la ventilation des charges générales la répartition **65 % Eau et 35 % Assainissement**, correspondant à l'exécution budgétaire estimée de l'exercice 2025 du chapitre 70 (part relative des ventes d'eau ou redevances d'assainissement).

1. A-4 Budget Administration Générale (1 948 K€)

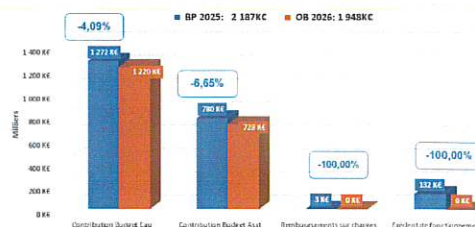
Le Budget Principal « Administration Générale » mutualise les charges communes du siège, principalement des dépenses de personnel des services supports : Direction Générale des Services (DGS), Direction des Ressources Humaines (DRH) et pour partie Direction de l'Administration des Finances et de la Clientèle (DAFIC).

Il est proposé de porter la section de fonctionnement 2026 du Budget « Administration Générale » à un montant de **1 948 K€** (contre **2 187 K€** au BP 2025), soit une baisse de **239 K€ (-10,92%)**.

Articles	Dépenses en K€	BP 2025: 2 187K€	OB 2026: 1 948K€	évol BP à OB %	évol BP à BP C
011	Charges à caractère général	366K€	190K€	-52,11%	-206K€
012	Personnel	1 566K€	1 536K€	-1,91%	-30K€
65	Autres charges de gestion	218K€	222K€	+1,5%	3K€
67	Charges exceptionnelles	0K€	0K€		0K€
042	Dotations aux amortissements	7K€	1K€	-84,76%	-6K€
		2 187K€	1 948K€	-10,92%	-239K€



Articles	Recettes en K€	BP 2025: 2 187K€	OB 2026: 1 948K€	évol BP à OB %	évol BP à BP C
70872-1	Contribution Budget Eau	1 272K€	1 220K€	-4,09%	-52K€
70872-2	Contribution Budget Assst	760K€	728K€	-5,55%	-32K€
6459	Remboursements sur charges	3K€	0K€	-100,00%	-3K€
002	Excédent de fonctionnement	132K€	0K€	-100,00%	-132K€
		2 187K€	1 948K€	-10,92%	-239K€



Pour 2026, suivant la clé RH, les charges de personnel (**1 536 K€**) seront remboursées à hauteur de **952,3 K€** par le Budget d'Eau et **583,7 K€** par le Budget Assainissement.

1. B – LES RECETTES – Hypothèses proposées

1. B-1 Budget EAU

Pour rappel, les recettes issues des ventes d'eau sont assises sur la combinaison de trois paramètres clés :

- ❖ Le **nombre d'abonnés** ;
- ❖ Les **volumes vendus** ;
- ❖ Et les **tarifs**.

Pour ces trois paramètres, il est proposé de retenir les hypothèses suivantes :

- ❖ Branchements abonnés : **+0 % par rapport à (N-1)** au lieu de +1% en 2025 ;
- ❖ Volumes vendus : **- 1% baisse par rapport à 2024** (données 2025 non définitives) au lieu de la stabilité des OB 2024.
- ❖ Tarifs :
 - Prix (Part fixe) : **Stabilité 65 €HT en 2026 identique à 2025** ;
 - Prix (part variable du m³) : **+ 0,11 €* par rapport au tarif de 2025, soit 2,165 €** (au lieu de **2,055 €**) par m³ auquel il faut rajouter **0,075€** de Prélèvement sur la Ressource en Eau ;

* Ces OB 2026 ont été établies conformément aux conclusions de l'étude prospective menée par le Cabinet MAZARS en septembre 2025 :

Augmentation tarifaire en 2026 : **4,62% sur une consommation équivalent 120 m3 € TTC**

Pour rappel, au BP 2025 l'augmentation de 06 centimes de la part variable avait été évaluée à **1 M€**.

La simulation tarifaire 2026 telle que proposée ci-dessous, permet ainsi de réaliser **1,2 M€ de recettes supplémentaires**. Cf. plus bas "Simulation tarifaire en Eau"

- Maintien du tarif d'abonnement unique pour les compteurs secondaires : **38 € HT** ;
- Tarif « jaune » pour les usages professionnels (agricole et industriel) : part variable de **1,725 € à 1,835 € le m³**, soit **+ 0,110 € / m³** auquel il faut ajouter **0,075 € de PRE** et maintien de l'abonnement annuel à **400 € HT** ;

- Tarif « vert » pour une agriculture durable (selon critères) : part variable de **1,565 € à 1,669 € le m³** soit **+ 0,104 € / m³** auquel il faut ajouter **0,075 € de PRE** et l'abonnement annuel à **65 € HT** ;
- Tarif CVM : part variable de **1,125 € à 1,200 € + 0,075 € / m³** auquel il faut ajouter **0,075 € de PRE** et l'abonnement annuel à **65 € HT** ;
- **Maintien à 33 €TTC** des frais d'accès ;
- **Actualisation de +2%** des autres tarifs du bordereau des prestations, après, une augmentation de **2%** en 2025.

Simulation tarifaire en Eau

Pour une consommation d'eau domestique de 120 m³, une actualisation de 11,06 centimes/m³ de la part variable (de **2,055€ à 2,165€ HT**), se traduit en incluant la (PRE), la redevance sur la consommation d'eau potable et la redevance performance des réseaux AEP par une augmentation moyenne de la facture de l'ordre de **+ 17,52 € TTC pour 120 m³**, soit **+ 1,46€ en moyenne par mois pour un abonné domestique**.

+4.62 % (Facture pour 120 M3)

PV = 2,165 € HT
PF = 65 € HT

Evolution de tarifs	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Tarifs (€ HT)						
Part Fixe	60,00 €	60,00 €	60,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Part variable	1,375 €	1,425 €	1,705 €	1,995 €	2,055 €	2,165 €
PRE	0,055 €	0,055 €	0,055 €	0,055 €	0,055 €	0,075 €
Pollution (fin 2024)	0,230 €	0,230 €	0,230 €	0,230 €		
Redevance sur la consommation AEP					0,330 €	0,320 €
Redevance Performance des réseaux AEP					0,020 €	0,038 €

Prix Moyen (€ TTC)	2024	2025	2026	2027	Diff. (€)	en %
90 m3 (€ TTC)	3,170 €	3,357 €	3,503 €		0,146 €	4,4%
100 m3 (€ TTC)	3,090 €	3,281 €	3,427 €		0,146 €	4,5%
120 m3 (€ TTC)	2,980 €	3,167 €	3,313 €		0,146 €	4,62%

Cet effort tarifaire (+4,62% sur une facture moyenne de 120 m3) permet de **rétablir, en partie, le niveau d'épargne** du service et de **couvrir, en partie, le besoin de financement des investissements**.

Le surplus de recettes généré par ces augmentations permet de porter le niveau d'autofinancement à un niveau de (9,25 M€) pour équilibrer le Budget 2026, **sans mobiliser les résultats antérieurs**.

Rappel des objectifs à atteindre dans le cadre de la prospective Eau

	Objectif 2033	CA 2024
Ratio de capacité de désendettement maximum	7-8 ans	4,5 ans
Taux d'épargne brute minimum	25-30%	27%
Fonds de roulement minimum	23 M€	21,3 M€
Résultat de fonctionnement minimum	A l'équilibre	8,1 M€

1. B-2 Budget ASSAINISSEMENT

L'estimation des recettes assainissement est basée sur des hypothèses identiques à celles de l'eau **2% (Taux inflation)**.

L'année 2026 est la quatrième année de convergence des tarifs. Une clause de revoyure a été votée le 25 septembre 2024 pour aboutir à un nouveau tarif cible fixé à **2,73 € HT/m³** hors redevance de performance (**base 120 m³**) en 2026 ou 2028 pour les communes dont le tarif est le plus bas au lieu de **2,45 € HT/m³** hors redevance de performance.

En effet, les dépenses de fonctionnement (sous-traitance, produits de traitement, pompes, fournitures, carburant) sont plus dynamiques que les recettes d'où une chute brutale des taux d'épargne brute et nette.

Ce nouveau scénario appelé le "**médian**" soit **(+28 cts)** va permettre de maintenir les épargnes et d'avoir un ratio de capacité de désendettement inférieur à **7,5 ans**.

- ❖ Part fixe unique à **65€** permettant de couvrir les charges fixes du service ;
- ❖ Nombre de personnes assujetties **+ 0,20%** ;
- ❖ Volumes assainis : **- 1 % par rapport à 2024** (données 2025 non définitives) ;
- ❖ Tarifs :
 - Mise en œuvre de l'harmonisation tarifaire avec une exécution des trajectoires des tarifs de 2023-2026 (cf clause revoyure).

Part Variable cible :

- **2,19 € en 2026**

- Redevances Assainissement Non Collectif (ANC) : **+2%** ;
- Actualisation de **+2%** des tarifs du bordereau des prestations, après **2%** en 2025 ;
- Actualisation de **+ 2%** des **termes de répartition des coûts d'exploitation** (termes TF5, TF5 bis, TF6 et TF6 bis).

1. C - Les charges de personnel des 3 Budgets : Eau, Assainissement et Administration Générale (23 092 K€)

1. C - 1 Hypothèses prises en compte

Au niveau national

Ces OB intègrent par anticipation 2026 les mesures suivantes :

- augmentation de l'indice majoré plancher à **370** (au lieu de 366 actuellement) ;
- revalorisation du **SMIC** estimée à 3 % ;
- réévaluation de 3 points du **taux de cotisation patronale pour la CNRACL (+257K€)** ;

Au niveau local

À ce stade des OB 2026, il est prévu :

- une hausse des participations employeur à la prévoyance et à la santé : + 13 K€
- l'effet GVT – Glissement-Vieillesse-Technicité : + 85 K€

1. C - 2 Evolution des effectifs (hors intérimaires et contrats Centre de Gestion 86)

L'évolution proposée tient compte de :

- maintien des effectifs permanents à 430 pour 423.81 ETP budgétés, dont 1 poste déjà gelé et non budgété depuis 3 ans ;
- avec le gel de 3 nouveaux postes vacants non budgétés **(-2.5 ETP)** ;
- avec le gel du recrutement sur 6 mois de 3 postes vacants **(- 1 ETP)** ;
- baisse du Budget renforts et remplacements de **8.17 ETP** contre 17.86 en 2025 ;
- le maintien d'un ETP prévisionnel sur les Budgets Administration Générale et Assainissement car peu de mobilité (1 ETP dégagé en 2025) ;
- aucun ETP prévisionnel sur le Budget Eau car plus de mobilités (6 ETP en 2025) ;
- aucun budget d'intérim hormis pour l'organisation des Comités syndicaux.

	ETP rémunérés dans l'année*
2020	376.46
2021	388.33
2022	379.81
2023	387.2
BP 2024 2024	443.84 414.72
BP 2025 2025 (estimation)	450.75 420.46
BP 2026	436.48

ETP non consommés prévus au BP 2025 :

- **Par budget**
 - **AG** : 1.48 ETP (139k€)
 - **ASST** : 3.81 ETP (181k€)
 - **EAU** : 25.09 ETP (1 162k€)
- **Par motifs**
 - 6.38 ETP sur des créations
 - 7.93 ETP sur des postes vacants
 - 7.02 ETP sur des mobilités
 - 1 ETP sur les apprentis
 - 8.05 ETP sur des renforts et remplacements

suite à des créations non concrétisées, des décalages départs/arrivées, des délais de recrutement notamment en cascade en cas de mobilité interne, des enveloppes de remplacement non utilisées.

NB : Sans hausse de la valeur du point d'indice en 2025, 137 618€ budgétés à cette fin n'ont pas été consommés.

*Données : bilans sociaux et rapports sociaux uniques

L'évolution des effectifs prévoyant notamment :

- Une baisse du budget renforts et remplacements :
 - possibilité de recruter seulement lorsque nous aurons dégagé des marges grâce à des mobilités donc pas de recrutement au moins au 1er trimestre 2026 ;
 - aucune possibilité de faire appel à l'intérim si nous ne trouvons pas de candidats ;
- Pas de prévision de budget pour le projet SFACT (dans l'attente du rapport de l'audit) ;
- Le recours à des décisions modificatives en cours d'année :
 - en cas d'augmentation des charges patronales ;
 - en cas de mise en oeuvre du projet SFACT ;
 - en cas de besoins de remplacement ou du renfort et en l'absence de marges de manoeuvre suffisantes ;

1. C - 3 Prévisions RH (calculées selon les hypothèses ci-dessus) par rapport au BP 2025

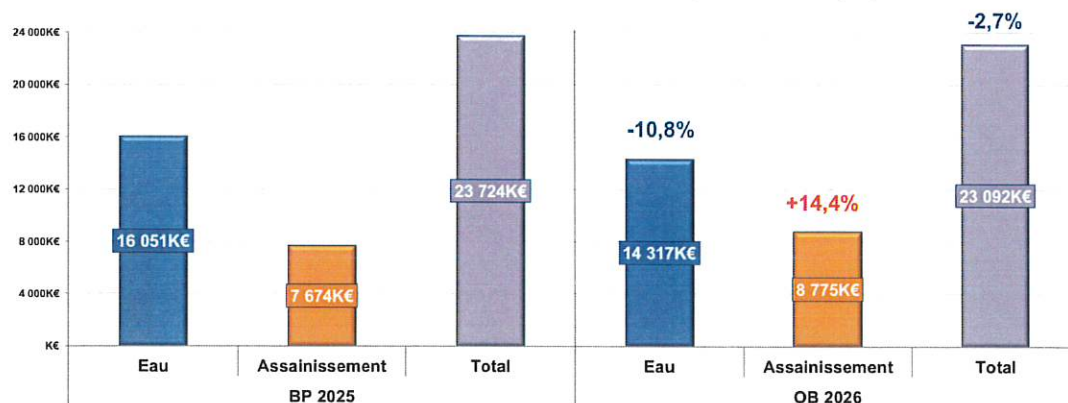
Avec l'application de la clé RH **62% - 38%**, les prévisions d'évolution des charges de personnel pour 2026 sont les suivantes :

OB 2026 :

- Budget Eau : **14 317 K€** soit **- 10,8 %**
- Budget Assainissement : ... **8 775 K€** soit **+14,4 %**
- **Total** : **23 092 K€** soit **- 2,7 %**

Évolution comparée des charges de personnel (de BP 2025 à OB 2026) en milliers d'euros

Budgets RH (comparaison BP 2025 => OB 2026 après retraitements comptables entre les budgets)



• Budget Eau :

	BP 2025	CA Prév 2025	OB 2026	Diff.BP/OB	Diff.BP/CA	
Chapitre 012 Eau	+19 110,6K€	+17 189,1K€	+18 277,0K€	-833,6K€	-1 921,5K€	-4,4%
+ contribution à l'AG au compte 62871	+990,0K€	+863,2K€	+952,3K€	-37,7K€		
- part Assainissement	-4 050,0K€	-4 544,0K€	-4 912,3K€	-862,3K€	-494,0K€	évol. %
= Chapitre 012 net	+16 050,6K€	+13 508,2K€	+14 317,0K€	-1 733,6K€	-2 542,4K€	-10,8%

• Budget Assainissement :

	BP 2025	CA Prév 2025	OB 2026	Diff.BP/OB	Diff.BP/CA	
Chapitre 012 Assainissement	+3 023,6K€	+2 908,5K€	+3 279,0K€	+255,4K€	-115,1K€	8,4%
+ contribution à l'AG au compte 62871	+600,0K€	+529,0K€	+583,7K€	-16,3K€	-71,0K€	
+ contribution à l'Eau	+4 050,0K€	+4 544,0K€	+4 912,3K€	+862,3K€	+494,0K€	évol. %
= Chapitre 012 net	+7 673,6K€	+7 981,5K€	+8 775,0K€	+1 101,4K€	+307,9K€	14,4%

• Total Budgets :

	BP 2025	CA Prév 2025	OB 2026	Diff.BP/OB	Diff.BP/CA	
Chapitre 012 Eau	+19 110,6K€	+17 189,1K€	+18 277,0K€	-833,6K€	-1 921,5K€	-4,4%
+ contribution à l'AG au compte 62871	+990,0K€	+863,2K€	+952,3K€	-37,7K€		
- part Assainissement	-4 050,0K€	-4 544,0K€	-4 912,3K€	-862,3K€	-494,0K€	évol. %
= Chapitre 012 net	+16 050,6K€	+13 508,2K€	+14 317,0K€	-1 733,6K€	-2 542,4K€	-10,8%

	BP 2025	CA Prév 2025	OB 2026	Diff.BP/OB	Diff.BP/CA	
Chapitre 012 Assainissement	+3 023,6K€	+2 908,5K€	+3 279,0K€	+255,4K€	-115,1K€	8,4%
+ contribution à l'AG au compte 62871	+600,0K€	+529,0K€	+583,7K€	-16,3K€	-71,0K€	
+ contribution à l'Eau	+4 050,0K€	+4 544,0K€	+4 912,3K€	+862,3K€	+494,0K€	évol. %
= Chapitre 012 net	+7 673,6K€	+7 981,5K€	+8 775,0K€	+1 101,4K€	+307,9K€	14,4%

	BP 2025	CA Prév 2025	OB 2026			
Chapitre 012 Eau-Assainissement	+23 724,2K€	+21 489,8K€	+23 091,9K€			évol. %
						-2,7%

1. D - BUDGET EAU

2. D-1 Budget EAU – Section d'exploitation

Recettes (67 774 K€)

Les recettes progressent de 5,12% dans leur ensemble : 67 774 K€ contre 64 468 K€ au BP 2025 (hors reprise de l'excédent 2025).

■ OB 2026 : 67 774K€



Les recettes d'exploitation du chapitre 70 (produits des ventes d'eau & prestations de services) augmentent de +3,58% soit + 3 300 K€, pour s'établir à 49,48 millions €.

Selon l'hypothèse d'évolution des tarifs de vente d'eau de + 4,62% retenue pour le calcul de ces recettes, les prévisions intègrent un « effet tarif » de + 11,06 centimes sur la part variable soit (+ 1.2 M€).

Les autres recettes de prestations de services (antennes, poteaux incendies, cessions/mutations) sont estimées au vu du réalisé prévisionnel 2025. Pour le produit des antennes relais, les réévaluations ont été établies à hauteur de +2% conformément aux conventions passées avec les opérateurs.

Cette hypothèse d'évolution de nos recettes tient compte aussi d'une augmentation attendue des produits issus des travaux de branchements facturés (particuliers, collectivités) de +5,2% soit +45 K€ avec une augmentation du bordereau des tarifs de 2%.

Les redevances à reverser aux Agences de l'Eau :

- Redevance sur la consommation d'eau potable : Taux 0.32 € / m3 soit 5 000 K€ ;
- Performance des réseaux d'eau potable : Taux 0,038 € / m3 soit 650 K€;
- Prélèvement de la ressource en eau potable : soit 1 160 K€.

La redevance Performance des systèmes d’Assainissement est comptabilisée dans les OB 2026 Assainissement.

La contribution du Budget Assainissement aux charges du Budget Eau, s’élève à **5 626 K€** :

- dont **4 912,3 K€** au titre des remboursements de charges de personnel (au lieu de 4 050 K€ en 2025) ;
- et **713,3 K€** au titre des remboursements de charges générales.



Au niveau des autres recettes d’exploitation, il convient d’inscrire une recette d’un montant de **1 650 K€** correspondant à la quote-part des subventions d’équipement amorties par le syndicat et reprises au compte de résultat. À noter qu’une dépense équivalente sera inscrite au compte 139 - « Amortissement des subventions » en investissement.

Les **autres recettes** (subventions, produits d’exploitation des ouvrages, branchements, travaux et honoraires) représentent une part secondaire de l’ensemble de nos recettes, avec prise en compte pour la quatrième année consécutive du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) auprès des exploitants (encaissement par l’Agence de l’Eau d’une aide d’environ **794 K€** reversée aux agriculteurs).

Les recettes issues des **productions immobilisées** d’Eaux de Vienne doivent être comptabilisées à hauteur de **500 K€** pour les travaux de la Direction de l’Exploitation (DE) ainsi que **364,2 K€** pour la valorisation des schémas directeurs du SIG et **1 104 K€** pour les honoraires de maîtrise d’oeuvre de la Direction de la Prospective (DP), soit au total **1 968 K€**. Ces recettes de productions immobilisées complémentaires correspondent à la valorisation du coût des études réalisées en interne par les moyens propres du syndicat, les frais correspondants étant portés, en fin d’exercice, au crédit du compte 722 « *Production immobilisée* ».

1. D-2 Budget EAU – Section d'exploitation

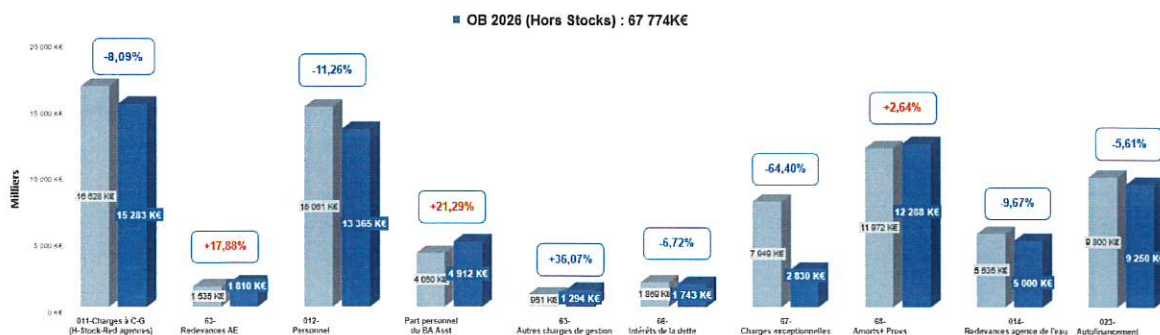
Dépenses (67 774 K€)

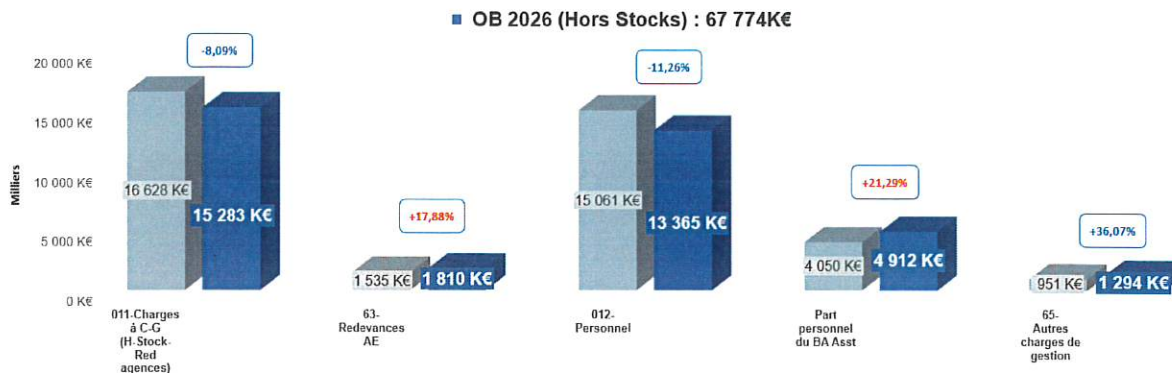
En dépenses, la section d'exploitation du Budget Eau s'établit à **67 774 K€**, hors stocks soit en masse budgétaire (- 10,1 %) par rapport au BP 2025 (hors stocks).

CHAPITRE	SECTION D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	CA prév. 2025	OB 2026	Var. (en K€)	Var. (en %)
011	Charges à caractère général (Hors stock - sans redevances AELB)	18 164	16 073	17 093	-1 071	-5,9%
	- fournitures, pièces	3 672	3 670	3 371	-301	-8,2%
	- électricité	4 000	3 100	3 208	-792	-19,8%
	- produits de traitement	900	760	710	-190	-21,1%
	- services extérieurs, ss-traitance	6 623	5 574	6 633	10	+0,2%
	- remboursement à l'AG	1 286	1 286	1 220	-66	-5,1%
	- taxes, prélèvement ressources en eau	1 682	1 683	1 950	268	+15,9%
012	Personnel	19 111	17 189	18 277	-834	-4,4%
	Personnel (retraitement comptable)	15 061	12 645	13 365	-1 696	-11,3%
014	Redevances versées aux agences	5 535	5 535	5 000	-535	-9,7%
65	Autres charges de gestion courante	951	918	1 294	343	+36,1%
66	Frais financiers	1 869	1 864	1 743	-126	-6,7%
67	Charges excep. & cessions d'actifs	7 949	7 100	2 830	-5 119	-64,4%
68	Amortissements & prov^o pour risque	11 972	11 712	12 288	316	+2,6%
23	Virement à la section d'investissement	9 800	0	9 250	-550	-5,6%
	SS-TOTAL	75 350	60 391	67 774	-7 576	-10,1%
	Var. des stocks	1 400	1 400	1 305		
	Réserve	19 665	0	0	-19 665	
	TOTAL	96 415	61 791	69 079	-27 336	-28,4%

Hors réserve 19 665

* CA prév. 2025 : dont 540 000 euros pour la déconstruction d'ouvrages (BS 2025)





Les charges à caractère général (011 et hors 63) baissent de **(- 1 345 K€)**, soit **- 8,9 %** par rapport au BP 2025.

Ces charges générales intègrent des baisses significatives par rapport à 2025 où l'inflation était toujours présente. Aujourd'hui elle devrait se clôturer à **1,3% et pour 2026 à 1,6%**.

Des efforts ont également été réalisés sur **l'ensemble des Directions** du Syndicat afin de **compresser les dépenses** tout en **garantissant le même niveau de qualité de service**. S'agissant de la fourniture d'électricité, une baisse de **(-19,79%)** s'établit passant de 4 M€ à 3,2 M€, les produits de traitement **(-21,1%)**, les achats de marchandises **(- 8,2%)**.

Les postes services extérieurs (61) quant à eux augmentent de **(+9,4%)** avec la sous traitance **(- 4,95%)**, les assurances **(+20,2%)**, autres services extérieurs (62) et les analyses diverses **(+ 7,67%)**.

La réaffectation des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) du chapitre 014 vers les comptes 63711 et 63712 en 2025 entraîne une augmentation significative du chapitre 63 **(+ 15,90%)**, qui passe de 1 682 K€ en 2025 à 1 950 K€ en 2026 soit **(+ 268 K€)**.

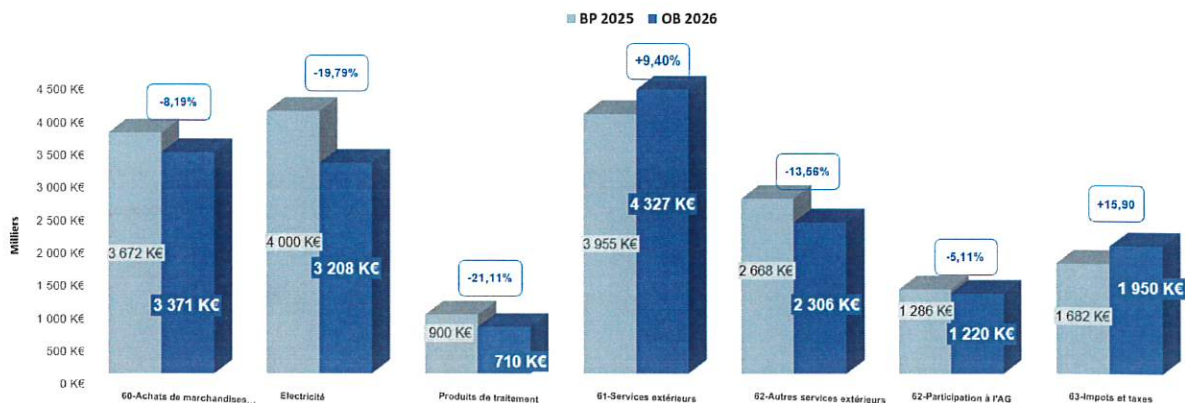
Impact des crises

Par ailleurs, les crises successives (chlorothalonile, turbidité) quasi-chroniques pèsent sur notre organisation et nos finances, et la transposition de la Directive Eau Potable impose également de nouvelles charges structurelles et permanentes.

Impact de la réglementation

La transposition de la Directive Eau Potable impose de nouvelles charges structurelles et permanentes aux collectivités et aux services publics d'eau potable. Ces nouvelles obligations entraînent des coûts supplémentaires et des responsabilités accrues pour les acteurs concernés. Ces charges comprennent des obligations de diagnostic, de planification, de gestion de la ressource et d'amélioration de l'accès à l'eau, qui nécessiteront des investissements et des dépenses récurrentes.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » net du remboursement de la part assainissement et hors remboursement à l'Administration générale, baisse de **- 11,26%**.(cf tableau Évolution comparée des charges de personnel (de BP 2025 à OB 2026) en milliers d'euros).



Le chapitre (65) augmente de **+ 343 K€** soit **(+ 36,1%)** avec la convention de reversement aux agriculteurs de 794 K€ ainsi que les admissions en non valeur et les créances éteintes.

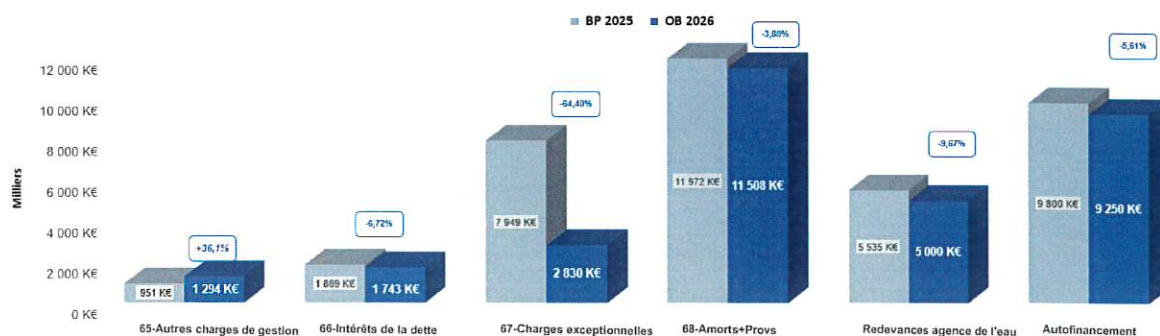
Le chapitre (66) baisse de **- 126 K€** soit **(- 6,72%)** dû au désendettement structurel du syndicat et malgré un emprunt en fin d'année 2024 de 5 M€ et d'un emprunt de 10 M€ en 2025.

Les charges exceptionnelles (67) baissent de **- 5 119 K€** soit **(-64,40%)**, elles concernent des annulations de titres sur exercice antérieur, des rectifications de factures (Loi Warsmann, écrêtements, arrêtés de comptes des abonnés partants, rectifications de factures) ainsi que l'annulation et réémission des codes produits en 2025. Ce qui explique cette baisse importante.

Le compte (68) **dotations aux amortissements + les provisions pour risques baissent de (- 3,88%)** à **11,5 M€** et hors dépréciation des actifs circulants (**780 K€**).

L'autofinancement (**023**) dégagé s'élève à **9,25 M€**, il sert à financer les investissements de la structure à hauteur de **3,15 M€**, les amortissements de subvention pour **1,60 M€** et les travaux des Comités Locaux pour un montant de **4,5 M€**.

Cet autofinancement permet de couvrir le besoin de financement des investissements de la structure en Eau (Véhicules, Équipements des services) hors bâtiments.



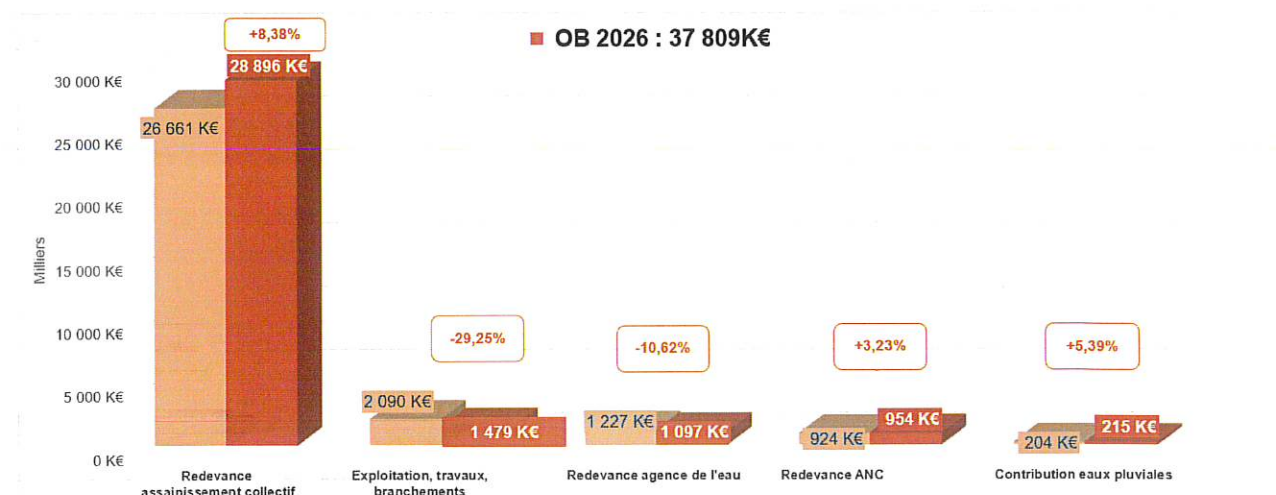
1. E - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget Assainissement 2026 intègre 4 transferts de compétences : Amberre, Chabournay, Saint-Martin l'Ars et Thurageau. Il s'agit d'un transfert intégral de l'assainissement (AC/ANC).

1. E-1 Budget ASSAINISSEMENT – Section d'exploitation

Recettes (37 809 K€)

L'équilibre de la section d'exploitation s'établit à **37 809 K€** hors stocks pour les OB 2026 contre **45 681 K€** au BP 2025.



Pour ces OB 2026, les **redevances d'assainissement collectif** tiennent compte de l'harmonisation des trajectoires tarifaires avec la clause de revoyure votée le 25 Septembre 2024, **cf** tarif cible fixé à **2,73 € HT/m³ (base 120 m³)** contre **2,45€ HT/m³**. Et également aux nouvelles recettes de vente d'eau et d'abonnement apportées par les 4 nouvelles communes.

Ces recettes s'établissent pour 2026 à **28 896 K€** contre **26 661 K€** en 2025 soit **+ 8,38%**.

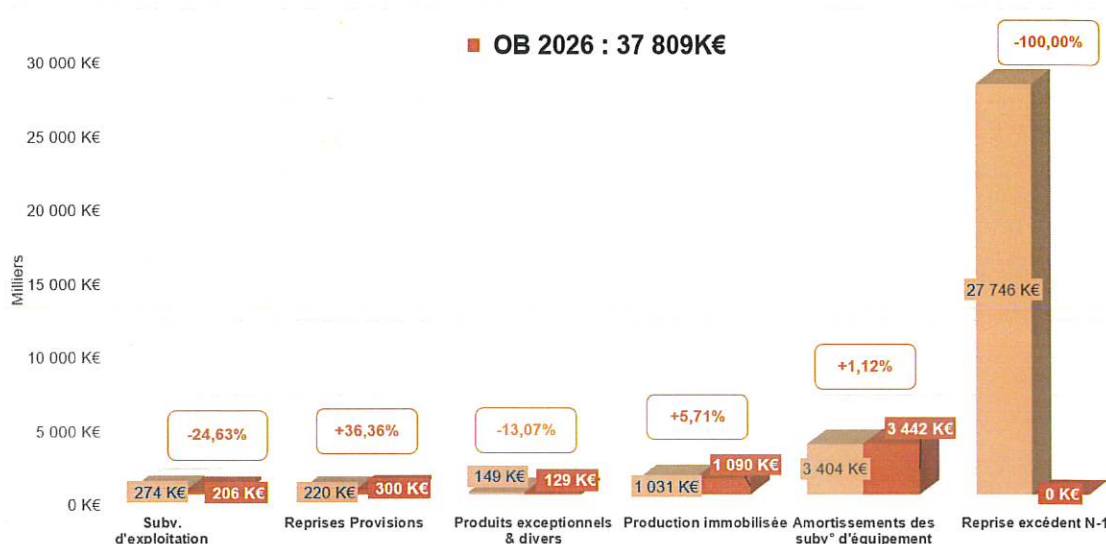
Les **autres recettes d'exploitation** (Exploitation des ouvrages) sont en baisse, suite à l'intégration des 10 communes en 2025 et 4 en 2026 qui vont dégager des recettes supplémentaires en redevance Assainissement. L'augmentation prévue des tarifs des termes d'exploitation et des bordereaux de tarifs des prestations suit l'inflation actuelle de **+ 2%**

La nouvelle redevance des Agences de l'Eau :

Performance des systèmes d'assainissement collectif : Taux 0,1008 € soit 1 097 K€

Les recettes d'Assainissement (*hors travaux*) AC/ANC (**1 697 K€**) comprennent :

- Le contrôle des nouvelles installations (**166,6 K€**) ;
- Le contrôle du bon fonctionnement de l'existant 4 500 contrôles par an à 130,40€ (+2%) par rapport à 2025 soit (**586,6 K€**) ;
- Les diagnostics **ventes notaires AC** (**92,97 K€**) soit 500 contrôles à 185,90€ ;
- Les diagnostics **ventes notaires ANC** (**200,8 K€**) soit 1080 contrôles à 185,90€ ;
- La PFAC à 2 000€ soit une recette de (**650 K€**).



Les subventions à percevoir (inscrites au chapitre 74) sont de **206 K€** réparties comme suit :

- 42,65 K€ au titre de l'ANC ;
- 163,50 K€ au titre de l'AC.

Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par des reprises de provisions (**300 K€**), des recettes issues des **productions immobilisées** que Eaux de Vienne doit comptabiliser à hauteur de **532 K€** pour les travaux et **558,2 K€** pour les honoraires.

Il convient d'inscrire également la quote-part des subventions d'investissements amorties, à hauteur de **3 442 K€**.

Ces OB 2026 ne prévoient pas de reprise anticipée du résultat pour procéder à l'équilibre.

1. E-2 Budget ASSAINISSEMENT – Section d’exploitation

Dépenses (37 809 K€)

L'équilibre de la section d'exploitation du Budget Assainissement s'établit à **37 809 K€**, hors stocks, soit en masse budgétaire (- **17,2 %**) par rapport au BP 2025 de **45 681 K€**, incluant les 4 transferts de communes énoncés précédemment.

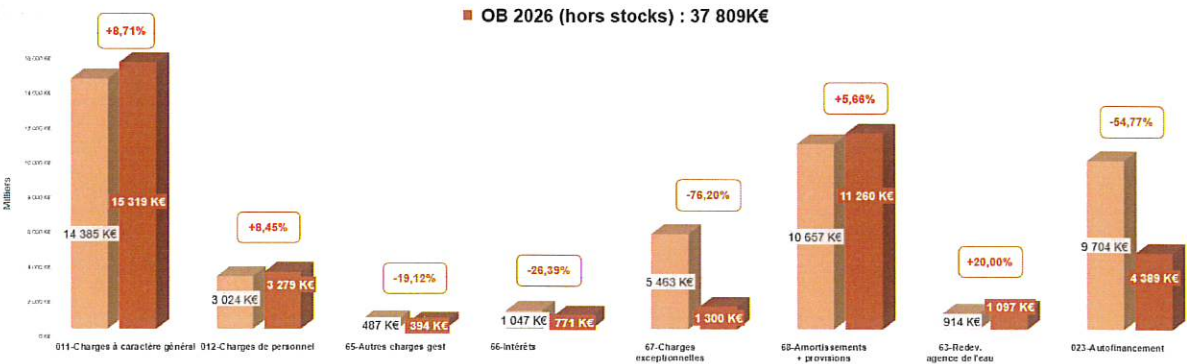
CHAPITRE	SECTION D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	CA prév. 2025*	OB 2026	Var. (en K€)	Var. (en %)
011	Charges à caractère général	15 299	15 006	16 416	1 117	+7,3%
	- fournitures, pièces	1 192	920	1 122	-70	-5,9%
	- électricité	2 000	1 971	2 051	50	+2,5%
	- produits de traitement	530	500	477	-53	-10,0%
	- services extérieurs, ss-traitance	5 391	4 838	5 263	-128	-2,4%
	- remboursements à l'AG	780	676	728	-52	-6,7%
	- remboursement à l'EAU	4 450	5 146	5 626	1 176	+26,4%
	- impôts & taxes / Redevances versées aux Agences	955	955	1 150	194	+20,3%
012	Personnel	3 024	2 902	3 279	255	+8,4%
	Personnel (retraitement comptable)	7 624	7 463	8 191	568	+7,4%
014	Atténuations de produits	0	0			
65	Autres charges de gestion courante	487	474	394	-93	-19,1%
66	Frais financiers	1 047	1 069	771	-276	-26,4%
67	Charges excep. & cessions d'actifs	5 463	4 364	1 300	-4 163	-76,2%
68	Amortissements & prov* pour risque	10 657	10 913	11 260	603	+5,7%
023	Virement à la section d'investissement	9 704	0	4 389	-5 315	-54,8%
	SS-TOTAL	45 681	34 728	37 809	-7 872	-17,2%
	Var. des stocks	50	50	50	0	+0,0%
	TOTAL	45 731	34 778	37 859	-7 872	-17,2%

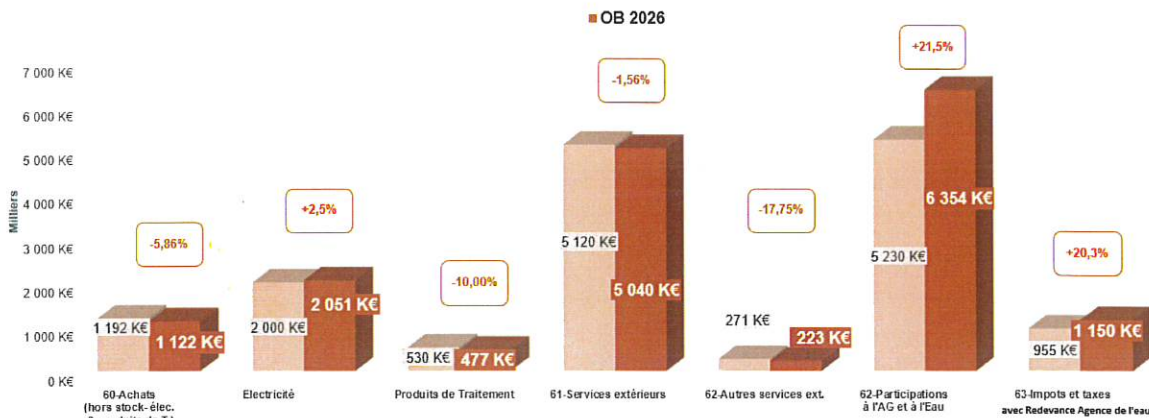
* CA prév. 2025 : dont l'impact financier lié aux transferts des communes au 1er janvier 2025 (BS et DM 2025)

Les charges à caractère général chapitre 011 (hors stock et chapitre 63 redevances) sont en augmentation de **934 K€** (de 15 319 K€ contre 14 385 K€), cela malgré la baisse de certains postes de dépenses : produits de traitement - **53 K€** soit **(-10 %)**, les services extérieurs et sous traitance - **128 K€** soit **(- 2,4%)**.

Un des facteurs de l’augmentation est la mise en place de la redevance AELB sur la “Performance des Systèmes d’Assainissement” en 2025 pour **(1 097 K€)** et également le remboursement par l’assainissement des charges provenant des Budgets Eau et Administration Générale **(6 354 K€)**.

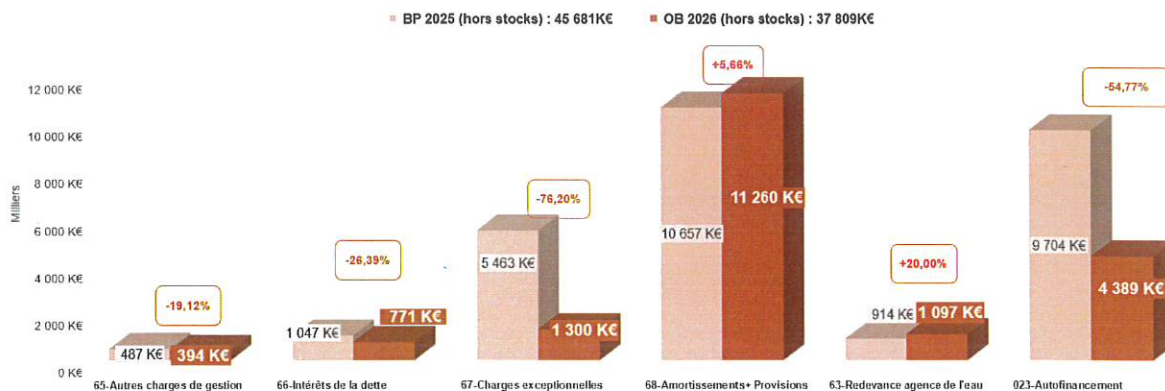
Le chapitre 012 charges de personnel progresse de 3 024K€ à 3 279 K€ soit **(+8,45%)**.





Dans le détail du chapitre 011 « charges à caractère général », le poste 60 (achat de marchandises & pièces) baisse de (-5.86%). Comme pour le Budget Eau, **des efforts** ont également été réalisés sur **l'ensemble des Directions** du Syndicat afin de **compresser les dépenses** tout en **garantissant le même niveau de qualité de service**.

- Services extérieurs - Sous Traitance **-80 K€** soit **(-1,56%)**, Il s'agit des prestations sous-traitées comme, la définition des plans d'épandage des boues, le suivi agronomique annuel, la collecte et le traitement des déchets de l'assainissement.



Les autres charges de gestion courantes sont en baisse de **- 93 K€** soit **(-19.12%)**.

Les intérêts de la dette diminuent de **-276 K€** soit **(-26,39%)** par rapport à l'exercice précédent, une baisse significative qui s'explique par l'absence de nouveaux emprunts contractés en 2023 et 2024.

Les dotations aux amortissements et provisions inscrites aux OB 2026 sont de **11 260 K€** contre **10 657 K€** en 2025.

Il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats, afin de couvrir en totalité les dotations aux amortissements.

L'autofinancement va permettre de financer les investissements de la structure à hauteur de **346,9 K€**, les amortissements de subvention pour **3 442 K€** et également les travaux des comités locaux pour **600 K€**.

1. F - INVESTISSEMENTS

1. F- 1 Investissements Patrimoine (Eau et assainissement)

En 2026, le programme immobilier représente **885 K€**

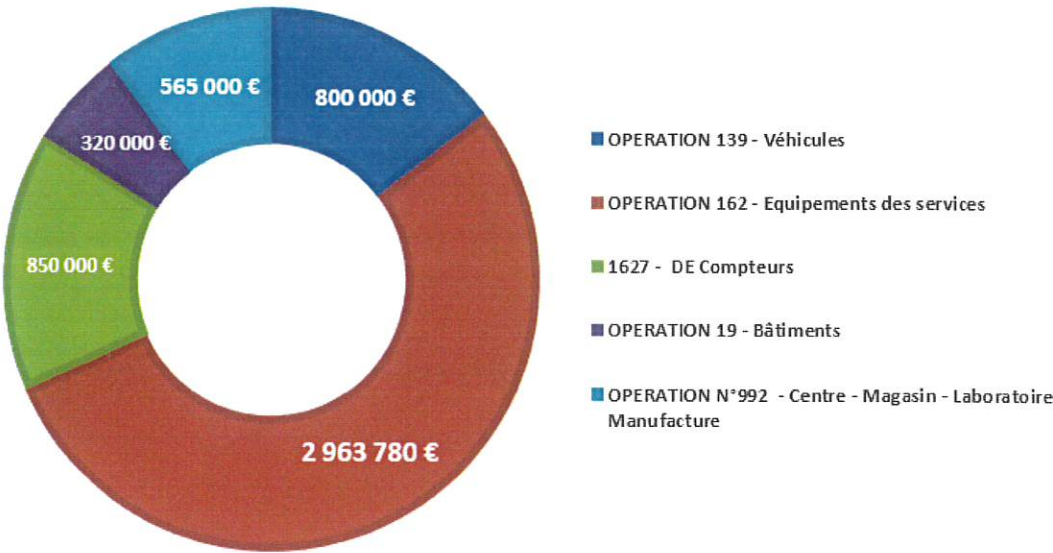
- Construction du centre, magasin et laboratoire.....*
565 K€
- Bâtiments divers*
220 K€
- Travaux du siège.....*
100 K€

1. F- 2 Equipements des services, renouvellement de matériels, véhicules et divers travaux

Le programme annuel des investissements « courants » (équipements des services, renouvellement des matériels, compteurs et véhicules) regroupe l'ensemble des investissements liés à la structure pour un montant total arrondi de : **4 613,78 K€**. Il faut ajouter le programme immobilier pour un montant de **885 K€**.

Les investissements courants de la structure (hors Manufacture d'Eau 2026) seront autofinancés en Assainissement à hauteur de 346,9 K€ et en Eau à hauteur de 3 150 K€.

INVESTISSEMENTS COURANTS (EAU &ASST) OB 2026 : 5 498 780 €



1. F- 3 Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ces orientations budgétaires 2026 s'appuient sur les équilibres financiers MAZARS actualisés en octobre 2025.

PPI	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Eau Potable	15,03	12,09	18,42	21,6	20,5	16,94
Assainissement	6,69	9,48	12,12	10,7	9,6	9,51

PPI	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Eau Potable	21,46	21,47	21,48	21,50	21,51	21,53
Assainissement	11,30	11,30	11,30	11,30	11,30	11,30

Concernant la première partie du mandat, la durée des AP était de 6 ans en 2020, 5 ans en 2021 puis 4 ans en 2022 et 2023. Depuis 2024, l'ensemble des AP sont établies sur une durée de 3 ans.

Le volume des crédits de paiement (CP) pour 2026 est important car il résulte à la fois des autorisations de programmes (AP) anciennes encore non utilisées, et des nouvelles AP qui ont des durées plus courtes. C'est pourquoi le montant des AP pour 2026 est plus faible cette année.

Cependant, malgré cette baisse temporaire de l'AP 2026 sur le Budget Eau, il sera possible de mandater jusqu'à 2.4 millions d'euros de CP en 2026 pour le budget Eau. En revanche, pour le Budget Assainissement, il ne sera pas possible d'engager de CP sur les AP 2026.

1. F- 4 Investissements des comités locaux

Pour rappel, conformément à la prospective financière établie par le Cabinet MAZARS, la cible moyenne d'investissement sur les budgets Eau et Assainissement, pour la durée du prochain mandat (2026-2032), s'établit à **32,7 millions d'euros d'investissement brut par an**.

Pour l'année 2026 :

- Sur le budget d'eau, **les inscriptions en Crédits de Paiement consacrées aux travaux des Comités Locaux s'établissent à 21,4 millions d'euros** (hors projet de la Manufacture, travaux de la direction d'exploitation et investissements de la structure);

- Sur le Budget Assainissement, les inscriptions en Crédits de Paiement consacrées aux travaux des Comités Locaux s'établissent à 11,3 millions d'euros (hors travaux de la direction d'exploitation).

Les Autorisations de Programme millésimées 2026 s'établissent comme suit :

- **AP 2026 = 16,94 M€** en **EAU**, hors crédits de la Manufacture d'eau 2026 et travaux de la Direction de l'Exploitation (Cf. tableau ci-dessous)
- **AP 2026 = 9,51 M€** en **ASSAINISSEMENT** hors crédits des travaux de la Direction de l'Exploitation

AP - programme 2026 en Eau

Synthèse financière de la proposition de travaux BP 2026

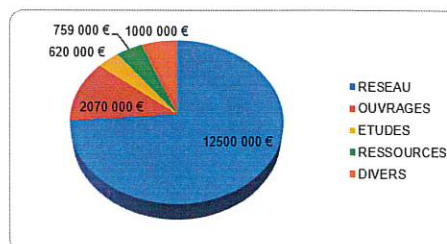
OP 990

		Note cadrage OB du 16/06/25	Propositions	Ecart
Budget	EAU	17 150 000 €	16 949 000 €	201 000 € 1%

DECOMPOSITION DES BUDGETS

Budget EAU			
RESEAU	Renouvellement Technique - RRT	7 920 000 €	12 500 000 €
	Renouvellement CVM - RCVM	2 000 000 €	
	Renouvellement VRD - RVRD	2 475 000 €	
	Sectorisation	30 000 €	
	Interconnexion	75 000 €	
OUVRAGES	Réservoir : diagnostic	50 000 €	2 070 000 €
	Réservoir : réhabilitation	1 440 000 €	
	Traitement : création ou réhabilitation	430 000 €	
	Captages	0 €	
	Création autres ouvrages	150 000 €	
ETUDES	SDAEP - PGSSE	620 000 €	620 000 €
RESSOURCE	HYDRO	654 000 €	759 000 €
	Re-SOURCE	105 000 €	
Gr PROJET	Manufacture Eau	0 €	
DIVERS		1 000 000 €	1 000 000 €

Budget EAU	RESEAU	12 500 000 €
	OUVRAGES	2 070 000 €
	ETUDES	620 000 €
	RESSOURCE	759 000 €
	DIVERS	1 000 000 €
	TOTAL	16 949 000 €



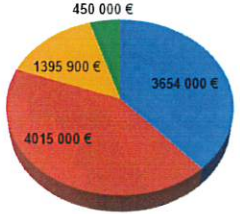
AP - programme 2026 en Assainissement

Synthèse financière de la proposition de travaux BP 2026

OP 990

		Note cadrage OB du 16/06/25	Propositions	Ecart	
Budget	ASS	9 300 000 €	9 514 900 €	-214 900 €	-2%
Budget ASS					
RESEAU	Renouvellement Technique - RRT	2 549 000 €	3 654 000 €		
	Renouvellement VRD - RVRD	1 105 000 €			
OUVRAGES	Nouvelles STEP	2 340 000 €	4 015 000 €		
	Rehabilitation lagunages	805 000 €			
	Rehabilitation PR et petits ouvrages	655 000 €			
	Rehabilitation DO	0 €			
	Métrologie & Autosurveillance	215 000 €			
ETUDES	SDA	1 035 900 €	1 395 900 €		
	Zonages	360 000 €			
DIVERS		450 000 €	450 000 €		

Budget ASS	RESEAU	3 654 000 €
	OUVRAGES	4 015 000 €
	ETUDES	1 395 900 €
	DIVERS	450 000 €
	TOTAL	9 514 900 €



Prévoir enveloppes non affectées : 5% budget

Eau : 1 000 000

Ass : 450 000

à conception de l'usine et les ouvrages associés (prise d'eau de Forclan, réseaux et station de pompage à l'actuelle usine Jules Duvau). Après l'achèvement de la phase Etudes Préliminaires, la phase avant-projet se terminera prochainement avec l'établissement d'une estimation du budget prévisionnel de cette mission de maîtrise d'œuvre.

A terme, 4 forages seront raccordés à l'usine. Les 2 derniers forages de reconnaissance (Nerpuy et Bois Granger) ont été finalisés en 2025. Ils seront transformés en 2026 en vue de leur équipement et leur raccordement ultérieur.

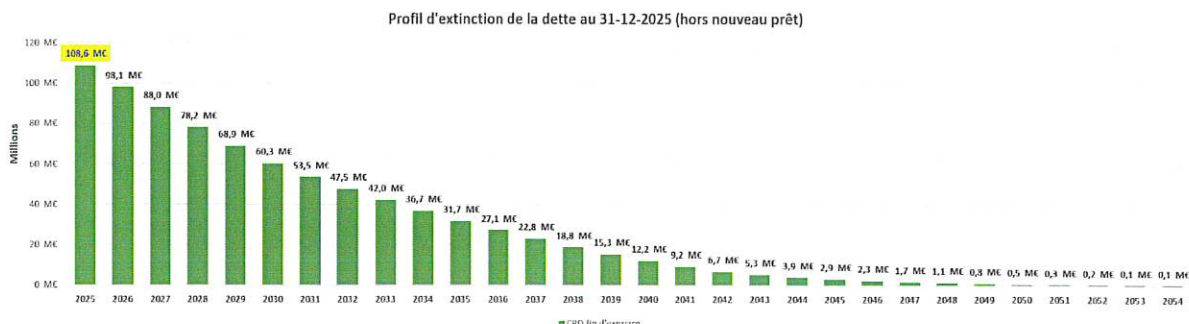
Pour l'année 2026, le budget associé à la Manufacture s'élève à **1 M€** (hors projet du centre).

CP programme 2026 :

BUDGET DU PROJET "MANUFACTURE D'EAU"						
BUDGET EAU - "MANUFACTURE D'EAU" OPERATION 990						
OPERATIONS	libellé des sous opérations	taux de répartition Budg. eau	ARTICLE COMPTABLE	ANALYTIQUE 1	OB 2026	OB 2026 Commentaire
n°	Réfèrent					
1	Maîtrise foncière		2111	8100		
	Olivier Housin	Acquisition réserve foncière	100%	2111	8110	3 000 €
3	Forages			8300		
	Lionel	Transformation de 2 nouveaux forages suite recherche en eau 2023	100%	2315	8310	667 000,00 €
	Judicaël	OP 3 : EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT des 2 nouveaux forages (recherche en eau 2023)	100%	2315	8350	310 000,00 €
	Lionel	DOSSIER AUTORISATION (DUP) pour les 2 nouveaux forages	100%	2315	8330	10 000,00 €
5	Usine			8500		
	Judicaël-Maïva	CSPS - CT - BUREAU DE CONTRÔLE - Diag amiante, levés topo, bathymétrie, géotechnique	100%	2315	8520	10 000,00 €
	Judicaël-Maïva	OP 6 : OPTION 2 adaptation de la prise d'eau de Forclan	100%	2315	8580	
					1 000 000,00 €	

1. G - DETTE

Au 31/12/2025, l'encours de dette du Syndicat (**108,6 M€**) se répartit comme suit :



- Budget Eau : **74,93 M€** (69%) ;
- Budget Assainissement : **33,67 M€** (31%).

Pour l'ensemble de ce portefeuille d'emprunts :

- Nombre de lignes : **218** ;
- Durée de vie résiduelle pondérée du Capital Restant Dû s'établit à **14 ans et 1 mois** ;
- Durée de vie moyenne : **7 ans et 4 mois** ;
- Taux moyen (Annuel) : **2,47%** contre **2,65%** en 2024.

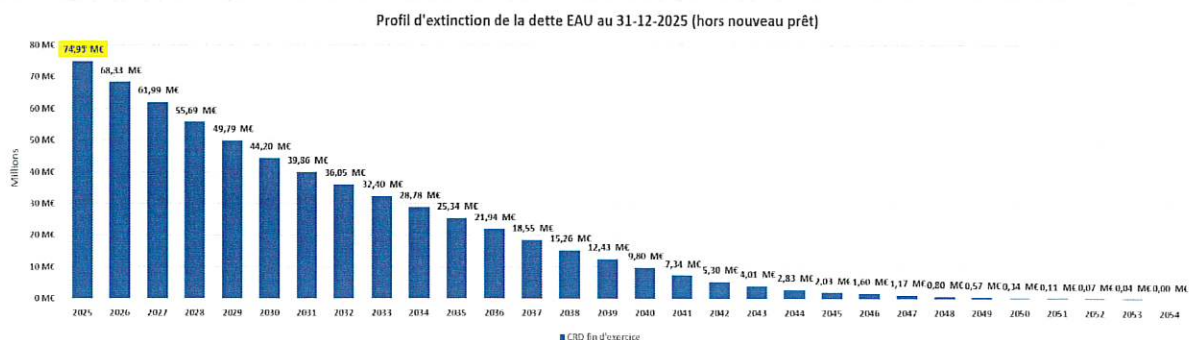
Par comparaison, au 31/12/2024 le CRD était de **103,31 M€** pour un taux moyen de **2,65%**.

➤ BUDGET EAU

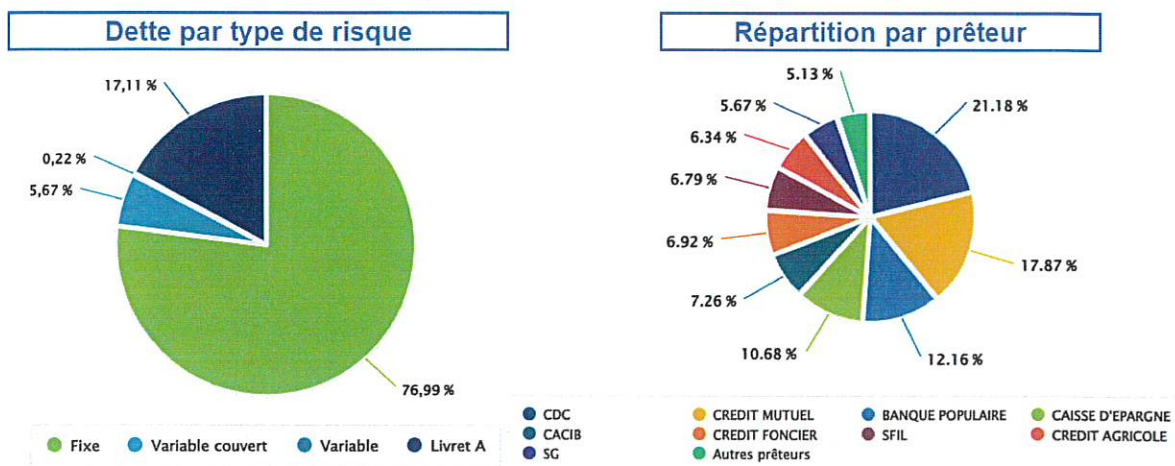
ENCOURS DE LA DETTE SUR LE BUDGET EAU POTABLE (au 31/12/2025)

Sur le Budget Eau, l'encours de dette au 31/12/2025 atteint **74,93 M€** contre **66,26 M€** il y a 1 an.

- Nombre de lignes : **78** ;
- Durée de vie résiduelle pondérée du Capital Restant Dû s'établit à **15 ans et 2 mois** ;
- Durée de vie moyenne : **7 ans et 10 mois** ;
- Taux moyen (Annuel) : **2.40%** contre **2.53%** en 2024.



Sur la dette du Budget Eau, la répartition de l'encours par organisme prêteur, est la suivante :



Trois prêteurs principaux détiennent sur l'eau **51,21%** de l'encours :

- La Caisse des Dépôts et Consignations (21,18%)
- Le Crédit Mutuel (17,87%)
- La Banque Populaire (12,16%).

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 873 796,74 €	21,18 %
CREDIT MUTUEL	13 391 861,42 €	17,87 %
BANQUE POPULAIRE	9 113 618,93 €	12,16 %
CAISSE D'EPARGNE	8 000 015,40 €	10,68 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 442 811,36 €	7,26 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 183 052,99 €	6,92 %
SFIL CAFFIL	5 087 361,18 €	6,79 %
CREDIT AGRICOLE	4 749 275,57 €	6,34 %
SOCIETE GENERALE	4 250 000,00 €	5,67 %
Logo disponible prochainement Autres prêteurs	3 842 830,41 €	5,13 %
Ensemble des prêteurs	74 934 624,00 €	100,00 %

La part des avances consenties par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est minoritaire : **1,94 %** de l'encours.

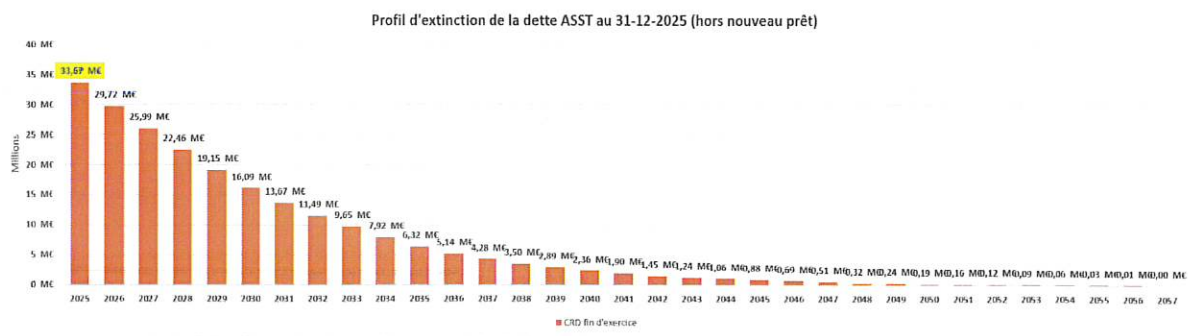
La répartition du risque par type de taux est majoritairement indexée sur du taux fixe à hauteur de **76,99%**.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

ENCOURS DE LA DETTE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT (au 31/12/2025)

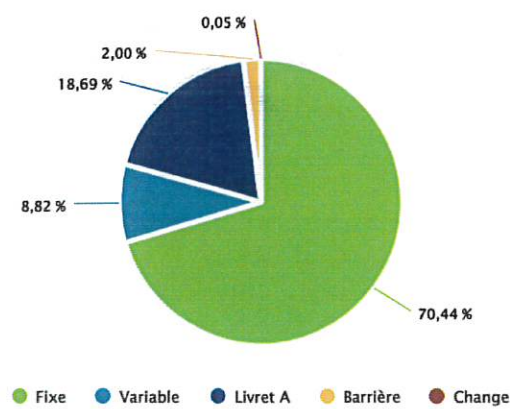
Sur le Budget Assainissement, l'encours de dette s'établit à **33,67 M€** contre **37,056 M€** il y a 1 an.
Il n'y a pas eu de nouvel emprunt Assainissement souscrit en 2024 ni en 2025.

- Nombre de lignes : **140** ;
- Durée de vie résiduelle pondérée du Capital Restant Dû s'établit à **11 ans et 8 mois** ;
- Durée de vie moyenne : **6 ans et 2 mois** ;
- Taux moyen (*Annuel*) : **2,64%** contre **2,96%** en 2024.

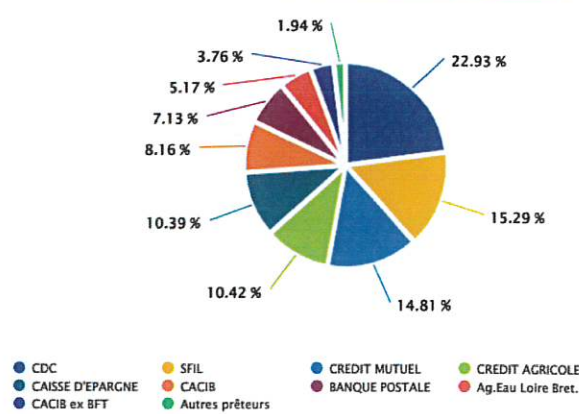


La répartition de l'encours de dette par organisme prêteur sur le Budget Assainissement est la suivante :

Dette par type de risque



Répartition par prêteur



Comme pour le Budget Eau, la répartition du risque par type de taux est majoritairement indexée sur du taux fixe à hauteur de **70,44%**.

Pour le Budget Assainissement, les trois principaux prêteurs sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations (22,93%) ;
- SFIL (15,29%) ;
- Crédit Mutuel (14,81%).

La part des avances consenties par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représente 5,17 % de l'encours.

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>7 721 666,20 €</u>	<u>22,93 %</u>
 SFIL CAFFIL	<u>5 148 462,82 €</u>	<u>15,29 %</u>
 CREDIT MUTUEL	<u>4 985 264,87 €</u>	<u>14,81 %</u>
 CREDIT AGRICOLE	<u>3 508 520,14 €</u>	<u>10,42 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>3 499 988,76 €</u>	<u>10,39 %</u>
 CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	<u>2 748 540,21 €</u>	<u>8,16 %</u>
 BANQUE POSTALE	<u>2 399 180,99 €</u>	<u>7,13 %</u>
 Agence de l'Eau Loire Bretagne	<u>1 740 802,57 €</u>	<u>5,17 %</u>
 CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	<u>1 266 158,69 €</u>	<u>3,76 %</u>
 Logo disponible prochainement Autres prêteurs	<u>653 032,00 €</u>	<u>1,94 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>33 671 617,25 €</u>	<u>100,00 %</u>

Suffrages exprimés		
Nombre de votants	Votes Pour	Vote Contre
63	63	0

Le Comité syndical, à l'unanimité, acte la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 dans le cadre de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Henri RENAUDEAU

Le Président

Rémy COOPMAN

